

## Budget primitif 2019 - Note explicative de synthèse

(Vue pour être jointe au budget principal 2019)

*L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

### Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la CAPG, comme celui de la plupart des communautés d'agglomération, est composé d'une part des charges de fonctionnement directement liées à l'exécution de ses compétences, et d'une grande part de reversement de fiscalité, soit pour compenser les transferts de charges nettes des communes, soit pour compenser la réforme de la taxe professionnelle, et pour financer la compétence transport.

Ainsi, les dépenses de la CAPG sont réparties principalement entre les charges à caractères générales (dont près de 60% pour le financement du marché de Collecte), les dépenses de personnel, les reversements de fiscalités, les contributions aux organismes et autres associations et les intérêts de la dette.

Contrairement aux budgets d'une commune, le poste le plus important est celui du reversement de fiscalité qui ne fait que compenser les transferts de compétences, le poste personnel ne représente que 21% des dépenses réelles de fonctionnement (contre en général 55 à 60% dans une commune).

La CAPG a toutefois la particularité d'être aussi une agglomération de services, en intervenant sur le territoire pour des compétences comme la jeunesse, la petite enfance, le maintien à domicile, le sport, en régie ce qui entraîne des frais de personnel, mais néanmoins compensés par des recettes facturés à la population.

La CAPG a pour volonté de poursuivre sa politique de contrôle des dépenses de fonctionnement initiée depuis 2014, tant sur les postes liés aux charges à caractère que sur le poste personnel.

Malgré la hausse attendue des postes liés à la compétence déchets (collecte et traitement), le budget 2019 prévoit une hausse modérée des charges réelles de fonctionnement de 3% par rapport au BP 2018.

### Des recettes de fonctionnement optimisées

La CAPG a pour volonté d'améliorer ses recettes de fonctionnement et d'atténuer l'effet ciseaux engendré par une nouvelle baisse des dotations d'Etat. Le projet de budget 2019 présenté est équilibré sans augmentation des taux de fiscalité.

Malgré le gel annoncé au niveau national, la CAPG va subir une perte supplémentaire de -3,3% de la DGF du fait de la réforme de la dotation d'intercommunalité (en raison notamment de l'introduction d'un critère « revenu » supplémentaire défavorable à la CAPG) et un écrêtement prévu de la dotation

de compensation de la réforme de la TP pour financer les enveloppes DSU et DSR. En tout, c'est une perte de 525 k€ qui est escomptée : -254 k€ et - 271 k€ du fait de la suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle en 2019). De 2014 à 2019, la CAPG aura perdu, près de 12,5 M€ de DGF et du intégrer une nouvelle dépense liée au FPIC de près de 6M€. En tout, la CAPG aura perdu près de 18,5M€ de ressources en cumulé de l'état.

L'évolution globale du produit fiscal prévisionnel 2019 s'établit à -0.3%. Il convient toutefois de rappeler, comme cela a été expliqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, que la CAPG a perçu en 2018, 1,6 millions d'euros de rôles supplémentaires, soit 2% de sa fiscalité globale y compris TEOM. On remarque pour la part économique, une baisse de -0,7% des bases de CFE due à la mise en œuvre d'une nouvelle exonération nationale de CFE pour les entrepreneurs dont le CA est inférieur à 5.000 €. Cette perte de 268 k€ est compensée par l'Etat dans un autre chapitre.

Les bases de taxe d'habitation progressent de 3,13 %. Cette évolution est plus favorable qu'en 2018. Elle est en partie la conséquence de la démarche d'optimisation des bases fiscales menées par les communes et principalement celle de Grasse.

Le produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 2019 qui a été notifié témoigne de la bonne santé économique et financière des entreprises du territoire de la CAPG. L'évolution attendue est près de +8% par rapport à 2018 à 6,3M€ en 2019.

Une grande vigilance est également exercée pour les produits de services.

Des cofinancements extérieurs sont systématiquement sollicités auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la CAF. La démarche de mutualisation et les groupements d'achat qui se développent permettent également à la CAPG et aux communes adhérentes de réaliser des économies.

Ce ralentissement des ressources requiert un effort très important de restriction des dépenses de fonctionnement afin de protéger la capacité d'investissement, toutefois, l'exercice devient difficile compte-tenu du niveau de service qu'il convient de maintenir sur le territoire.

## La volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Face à ces perte de ressources, et ce malgré le ralentissement économique subit en 2016, la CAPG a réussi avec l'ensemble des services a maîtriser l'évolution des dépenses et surtout a fait d'importants efforts pour la maîtrise de sa masse salariale en privilégiant le non-remplacement automatique des départs et en insistant sur la mobilité interne.

Témoin de cet effort, les dépenses réelles de fonctionnement 2018 ont été identiques à 2017 avec une progression nulle à +0.11%.

En 2019, la politique de maîtrise des dépenses est maintenue. Bien que les dépenses liées à la compétence « déchets » (collecte et traitement) augmentent, les autres postes sont maîtrisés : frais de personnel +2% ; reversement de fiscalité -1%, intérêts de la dette -4%. L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations reste inférieure à 3M€, si l'on tient compte des remboursements des charges de personnel mis à disposition par ces associations.

Les charges de la dette baissent légèrement à 1,7M€, sous l'effet combiné de la baisse des taux et d'un désendettement de près de -2,5M€ en 2018. Il est à noter que la désensibilisation de l'emprunt

structuré a permis de sécuriser la dette à 95% en taux fixe, et à écarter tout risque de hausse inconsidérée des charges d'intérêts.

La structure du budget s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes
Interets de la dette 1.686.000 €	Fonds de soutien 1.111.788 €
Autres charges de gestion courante 17.883,237€	Dotations et participations 12.626.773 €
Attenuation de Produits 33.317.366 €	Impôts et taxes 71.674.305 €
Charges de personnel 18.695.048 €	Produits de services 4.095.584€
Charges exceptionnelles et provision 1.444.900 €	Autres recettes 1.035.710 €
Charges à caractère général 14.898.769 €	Report du résultat 6.009.363 €
Cacapité d'Autofinancement 8.628.203 €	
<b>96.553.523 €</b>	<b>96.553.523 €</b>

## Le budget d'investissement

Le budget 2019 permet de prévoir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 3,2M€ qui viennent s'ajouter aux 5,4 millions des dotations aux amortissements.

La collectivité souhaitant limiter le recours à l'emprunt afin de ne pas alourdir sa dette, la programmation des investissements a été arbitrée et revue à la baisse.

### Continuer sa politique d'investissements structurants

Les deux projets majeurs programmé au BP 2019 sont le parking multimodal de Mouans-Sartoux et la salle polyvalente du Haut Pays à Valderoure.

La collectivité prévoit en outre ainsi en 2019 les dépenses d'investissement principales suivantes :

- Travaux du projet du parking multimodal de Mouans-Sartoux pour 4,6M€ (hors RAR)
- Travaux du projet de la salle culturelle et sportive du Haut pays pour 1,3M€
- Versement au SICTIAM de la troisième annuité pour le déploiement du réseau très haut débit dans les communes du Moyen et Haut Pays pour 550.000 €,
- Subvention aux opérations de logement social pour 508.000 €,
- Travaux sur les zones d'activité pour 340.000 €
- Acquisition véhicules électriques flotte CAPG pour 300.000 € (financé à 80%)
- Travaux sur piscines pour 195.000 €
- Travaux au MIP pour 170.000 €
- Opération NPRU – Ville de Grasse pour 150.000 €
- Scénographie MIP pour 129.000 €

**Total : 8,2M€**

Travaux d'entretien des bâtiments, études diverses, matériel, mobilier pour 2,055M€.

Subventions attendue au BP 2019 : 2M€ dont principalement

- Salle de Valderoure pour 870 k€
- Parking de Mouans-Sartoux – participation ville : 0,5M€
- Mobilité durable : 275K€

### **Focus sur les Restes à réaliser (reporter de 2018 à BP 2019) hors DMO:**

En dépenses = 3,13M€ :

- Etudes pour 179K€
- Fonds de concours (principalement subvention Martelly) : 364K€
- Matériel (informatique/mobilier/véhicules..) : 382K€
- Travaux : 2,2M€ (940K€ Parking MS et 640K€ solde gymnase de Pégomas)

En recette = 3,36M€ :

- Subventions : 3,4M€ (principalement Hôtel E. pour 1,63M€, Théâtre de Grasse pour 428K€ Parking MS pour 670K€ et mobilité durable pour 373K€)

## Financer tout en se désendettant

Pour financer ces investissements, outre l'autofinancement (8,6M€), les subventions (2M€) et le fonds de compensation de la TVA (450 k€), la collectivité envisage de recourir à l'emprunt pour un montant de 3 millions d'euros. Ces emprunts servent à financer principalement la quote-part non subventionnée des équipements prévus au BP 2019.

Concernant l'encours de dette du Budget principal, CAPG s'est désendetté sur le budget principal de 2,5M€ en 2018 pour atteindre un encours de dette de 57,8M€ (contre 60,3M€ en 2017) auquel il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 11,15M€, pour atteindre un encours aidé de 46,65M€.

En 2019, la CAPG prévoit de se désendetter de -0,8M€ pour atteindre un encours de dette de 57M€ sur le budget principal.

Concernant le budget annexe, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est 1.955.000 €

## Conclusion

La CAPG est sortie en 2018 du réseau national d'alerte des finances publiques. Sa situation s'est nettement améliorée avec notamment une amélioration de sa capacité de désendettement qui est désormais de 7 ans en 2018.

Le projet de budget s'inscrit dans la poursuite des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, optimiser les ressources afin d'assurer un bon niveau d'investissement sur le territoire tout en continuant la politique de désendettement et cela sans augmentation de la fiscalité.